AR Prefecture

043-244301131-20230125-20230125_P_006-AU Regu le 03/02/2023

DECISION N° 20230125_P_006 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE **VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4.

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention de prestation avec « L'ASSOCIATION L'HURLUBERLU » dans le cadre de la journée d'ouverture des actions parentalité REAPP 2023

Le Président,

N° 20230125 P 006

Décide

De signer une convention de prestation avec :

OBJET

Association L'Hurluberlu 6 impasse des Riouses 43600 Sainte-Sigolène

SIRET: 798 161 592 000 26

Pour l'organisation d'un atelier « Initiation aux arts du cirque » en duo parent-enfant dans le cadre de la journée d'ouverture des actions de la parentalité 2023

<u>Dates</u>: Samedi 25 mars 2023 <u>Lieux</u>: MJC Aurec-sur-Loire <u>Durée</u>: 9h00 à 12h00

Participants : Famille du territoire Loire-Semène

Montant : 190.14 € TTC (frais de déplacement compris)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture Ou sous-préfecture Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 25 janvier 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

